

SÉANCE DU COMITÉ SYNDICAL DU JEUDI 8 OCTOBRE 2020

2020 - 53 DESIGNATION DES MEMBRES A LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

L'an deux mille vingt, le Jeudi 8 octobre, le Comité du syndicat départemental d'énergie de Loire-Atlantique, dûment convoqué à cet effet par courriel du 1er octobre 2020, s'est réuni dans les locaux du SYDELA (44), sous la présidence de Raymond CHARBONNIER, Président en exercice.

Nombre de délégués titulaires en exercice : 24

Délégués présents : 27

Votants : 24

Titulaires présents :

Monsieur Raymond CHARBONNIER, délégué du collège électoral de Sud Estuaire
Monsieur Frédéric DUNET, délégué du collège électoral de la Presqu'île de Guérande - Atlantique
Monsieur Denis LAPADU-HARGUES, délégué du collège électoral de La Presqu'île de Guérande - Atlantique
Monsieur Jean-Paul ALLANIC, délégué du collège électoral de la Région Nazairienne et de l'Estuaire
Monsieur Régis MOESSARD, délégué du collège électoral de la Région Nazairienne et de l'Estuaire
Monsieur Yves TAILLANDIER, délégué du collège électoral d'Estuaire et Sillon
Monsieur Florian BOYERE, délégué du collège électoral de Pays de Redon
Monsieur Dominique DAVID, délégué du collège électoral de Châteaubriant-Derval
Monsieur Dominique GEFFRAY, délégué du collège électoral de Châteaubriant-Derval
Monsieur Patrick BERTIN, délégué du collège électoral de Grand Lieu
Monsieur Laurent ROBIN, délégué du collège électoral de Sud Retz Atlantique
Monsieur Sylvain LEFEUVRE, délégué du collège électoral d'Erdre et Gesvres
Madame Laurence GUILLEMIN, déléguée du collège électoral d'Erdre et Gesvres
Monsieur Jean-Pierre BELLEIL, délégué du collège électoral de Pays d'Ancenis
Monsieur Henri RABERGEAU, délégué du collège électoral de Pays d'Ancenis
Monsieur Jean-Pierre POSSOZ, délégué du collège électoral de la Région de Nozay
Monsieur Philippe CAILLON, délégué du collège électoral de la Région de Blain
Monsieur Gaëtan LÉAUTÉ, délégué du collège électoral de Pornic Agglo – Pays de Retz
Monsieur Denis DUGABELLE, délégué du collège électoral de Pornic Agglo – Pays de Retz
Monsieur Philippe JOUNY, délégué du collège électoral de Pontchâteau et Saint-Gildas-des-Bois
Monsieur Maurice BOUHIER, délégué du collège électoral de Sèvre et Loire
Monsieur Pascal PAILLARD, délégué du collège électoral de Sèvre et Loire
Monsieur Didier MEYER, délégué du collège électoral de Clisson, Sèvre et Maine Agglo
Monsieur Sébastien CHAMBAGNE, délégué du collège électoral de Clisson, Sèvre et Maine Agglo

Délégués suppléants présents :

Madame Laëtitia PELTIER, délégué du collège électoral du Sud Retz Atlantique
Monsieur Francis BLANCHARD, délégué du collège électoral de la Région de Blain
Monsieur Gérard BRION, délégué du collège électoral de la Presqu'île de Guérande

Secrétaire de séance : Monsieur Denis DUGABELLE, délégué titulaire

Affichage le 08 octobre 2020

Accusé de réception en préfecture
044-200014926-20201008-2020-53-
DE
Date de réception préfecture :

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 1411-5,

Vu le Code de la Commande Publique,

Considérant que la Commission d'Appel d'Offres (CAO) est chargée d'examiner les candidatures et les offres et d'attribuer les marchés passés selon une procédure formalisée,

Considérant que pour un syndicat mixte, la Commission d'appel d'offres est composée de l'autorité habilitée à signer les marchés publics, le Président ou son représentant, et de cinq membres titulaires de l'assemblée délibérante élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste,

Considérant qu'il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection de suppléants en nombre égal à celui des membres titulaires,

Le Comité syndical décide de procéder, au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, à l'élection des membres devant composer la Commission d'appel d'offres à caractère permanent :

Une seule liste se présente :

Titulaires :

- M. Yves TAILLANDIER
- M. Frédéric DUNET
- M. Patrick BERTIN
- M. Florian BOYERE
- M. Dominique DAVID

Suppléants :

- M. Maurice BOUHIER
- M. Jean-Paul ALLANIC
- M. Jean-Pierre BELLEIL
- M. Pascal PAILLARD
- M. Gaëtan LEAUTE

La Comité décide, à l'unanimité :

- De procéder, sur décision unanime, à la désignation des représentants, par un vote à main levée,
- De désigner, à l'unanimité, comme membres de la Commission d'appel d'offres la liste ci-dessus,
- De préciser que les membres suppléants pourront remplacer indifféremment tout membre titulaire empêché, dans l'ordre de la liste des suppléants.

**Le Président,
Raymond CHARBONNIER**



Accusé de réception en préfecture
044-200014926-20201008-2020-53-
DE
Date de réception préfecture :